

Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée

Durban, Afrique du Sud
31 août - 7 septembre 2001

Le spectre du racisme :
le racisme et les peuples autochtones

« Le racisme a été traditionnellement un drapeau servant à justifier les activités d'expansion, de conquête, de colonisation et de domination, et il a marché main dans la main avec l'intolérance, l'injustice et la violence. »

Rigoberta Menchú Tum,
dirigeante autochtone du Guatemala et prix Nobel de la paix
« Le problème du racisme au seuil du xxie siècle »

« Les doctrines du dépouillement » : le racisme contre les peuples autochtones

Les historiens et les universitaires s'accordent à reconnaître que la colonisation du Nouveau Monde a vu des formes extrêmes de racisme : massacres, marches forcées, « guerres indiennes », liquidation physique par l'inanition et la maladie. Aujourd'hui, de telles pratiques seraient qualifiées de nettoyage ethnique et de génocide. Ce qui paraît encore plus effroyable à un esprit contemporain, c'est que la soumission des autochtones du Nouveau Monde était sanctionnée par la loi. « Lois » de « la découverte », de « la conquête » et du principe terra nullius qui ont constitué les « doctrines du dépouillement », selon Erica Irene Daes, présidente/rapporteuse du Groupe de travail des Nations Unies sur les populations autochtones, dans une étude sur les peuples autochtones et leur relation avec la terre.

Plus précisément, au xve siècle, deux bulles papales ont préparé le terrain à la domination européenne du Nouveau Monde et de l'Afrique. Romanus Pontifex, bulle délivrée par le pape Nicolas V au roi Alfonso V du Portugal en 1452, déclarait la guerre à tous les infidèles dans le monde entier, et sanctionnait, promouvait expressément la conquête, la colonisation et l'exploitation des nations non chrétiennes et de leurs territoires. Inter Caetera, bulle délivrée par le pape Alexandre VI en 1493 au roi et à la reine d'Espagne après le voyage de Christophe Colomb à l'île qu'il avait appelée Hispaniola, a officiellement institué l'emprise du christianisme sur le Nouveau Monde. Elle invitait à soumettre les habitants indigènes et leurs territoires et divisait toutes les terres récemment découvertes ou qui le seraient en deux groupes, donnant à l'Espagne le droit de conquérir et de dominer d'un côté du globe et au Portugal de l'autre côté. Le Traité de Tordesillas (1494) a ensuite divisé de nouveau le globe avec pour résultat que la plupart des

Brésiliens parlent aujourd'hui portugais et non espagnol, comme le reste de l'Amérique latine. Les bulles papales n'ont jamais été révoquées, bien que les représentants des peuples autochtones aient demandé au Vatican de l'envisager.

Ces « doctrines de découverte » ont fourni la base tant du « droit des gens » que du droit international qui y a fait suite. C'est ainsi qu'elles ont autorisé les nations chrétiennes à revendiquer les « terres inoccupées » (terra nullius) ou les terres qui appartenaient à des « païens ». Dans de nombreuses parties du monde, ces concepts ont plus tard engendré la situation que connaissent beaucoup de peuples indigènes dans le présent; nations dépendantes ou pupilles de l'Etat, dont le gouvernement peut à tout moment révoquer, voire « éteindre » le droit à posséder leur propre sol.

Les dirigeants des peuples autochtones affirment aujourd'hui que le fait que l'occupation initiale du sol ne confère pas les mêmes privilèges qu'un titre d'occupation ordinaire constitue en soi une discrimination. Selon Mick Dodson, juriste australien aborigène, le concept d'extinction « revient à traiter les droits et intérêts des autochtones relatifs à la terre comme inférieurs à tous les autres titres de propriété ». Selon le droit et la coutume autochtones, seul le titre de propriété initial peut être détenu par ce groupe et, selon la loi instituée depuis lors par les immigrants européens, ce titre peut être éteint.

Les peuples autochtones du Nouveau Monde

Les peuples autochtones du monde, ou « premiers peuples », ne partagent pas la même histoire de la colonisation. Dans le Nouveau Monde, les colonisateurs européens blancs sont arrivés et se sont installés soudainement, avec des résultats radicaux. Les peuples autochtones ont été repoussés et marginalisés par les descendants des Européens. Certains peuples ont disparu, ou peu s'en faut. Selon les évaluations modernes, la population de l'Amérique du Nord au

xve siècle, ou précolombienne, était de 10 à 12 millions. Vers 1890, elle était réduite à 300 000 environ. Dans certaines parties de l'Amérique latine, les résultats ont été comparables; dans d'autres, les populations autochtones sont encore en majorité. Mais, même dans ces zones, les autochtones connaissent souvent une situation défavorisée. Les peuples autochtones d'Amérique latine affrontent encore les mêmes obstacles que les peuples autochtones partout ailleurs; en tout premier lieu, ils ont perdu contact avec leurs terres. Et cette perte de contact est généralement fondée sur des distinctions qui dérivent en premier lieu de la race.

Les peuples autochtones de l'Ancien Monde

En Afrique, il y a visiblement des groupes de peuples qui ont toujours vécu où ils sont aujourd'hui, qui ont lutté pour maintenir leurs cultures, leurs langues et leurs modes de vie, et qui souffrent de problèmes similaires à ceux des peuples autochtones dans le monde entier, en particulier quand ils sont expulsés de leurs terres par la force. Ces problèmes sont notamment la pauvreté, la marginalisation, la perte de la culture et de la langue et les problèmes d'identité consécutifs qui débouchent souvent sur des fléaux sociaux tels que l'alcoolisme et le

suicide. En raison de ces similarités, on trouve souvent commode et approprié de considérer de tels groupes comme des peuples autochtones.

Les peuples des forêts humides d'Afrique centrale qui pratiquent la chasse et la cueillette (pygmées) comprennent de nombreux groupes; ils sont menacés par les politiques de protection de la nature, le défrichage, l'extension des zones cultivées, les bouleversements politiques et les guerres civiles. Ils se situent généralement au plus bas de la structure sociale. Par une triste ironie, les politiques modernes de protection de la nature qui visent à protéger des espèces animales, non des groupes humains, interdisent de chasser à beaucoup de ces groupes qui pratiquent la chasse et la cueillette.

En Afrique de l'Est, des peuples nomades pastoraux comme les Masai et les Samburu luttent face aux empiètements de la culture et de la politique de protection sur leurs propres habitats. Comme on les confine dans des espaces de plus en plus limités, il leur devient de plus en plus malaisé de maintenir leur bétail, surtout dans les périodes difficiles, par exemple en temps de sécheresse. Ils sont ainsi contraints, toujours davantage, de gagner les zones urbaines.

En Afrique australe, les San ou Boschimans ont dans certains cas disparu, ou peu s'en faut, car ils ont perdu leurs foyers nationaux traditionnels ou en ont été chassés. Il en reste un grand nombre en Namibie, mais ils sont le plus souvent appauvris et incapables de suivre leur mode de vie traditionnel. Beaucoup d'entre eux, qui n'ont nulle part où aller, sont simplement restés sur place et se voient réduits aujourd'hui à la condition d'ouvriers agricoles mal payés sur des exploitations, installées sur leur territoire traditionnel, que possèdent des Blancs ou d'autres Africains.

Les Imazighen (Berbères) sont les peuples autochtones d'Afrique du Nord et du Sahel. Les Imazighen les mieux connus sont sans doute les Touaregs. La plupart des Imazighen non assimilés vivent dans les montagnes ou le désert. Près de la Méditerranée, ils sont devenus sédentaires; ceux qui vivent dans le désert sont généralement nomades.

Aujourd'hui, ils se maintiennent dans des poches linguistiques peu étendues, où leurs cultures bénéficient d'une protection faible ou inexistante. Des activistes s'efforcent de maintenir leur langage et leur culture.

Une discrimination « bien intentionnée » : son coût

En Australie, au Canada et aux Etats-Unis, une pratique, dont le caractère discriminatoire et nuisible n'a été reconnu que durant la seconde moitié du xxe siècle, consiste à enlever de force de leurs foyers les enfants indigènes/aborigènes. En Australie, la pratique visait avant tout les enfants aborigènes de race mixte, qui étaient enlevés de force à leurs parents et donnés à des familles blanches pour adoption. Ces enfants ont souvent grandi sans savoir qu'ils étaient en partie aborigènes. On les appelle aujourd'hui la « génération volée ».

Aux Etats-Unis et au Canada, les enfants indigènes ont été envoyés dans des internats de triste mémoire, dont l'existence a persisté jusque dans la seconde moitié du xxe siècle. Leur langue, leur religion et leurs croyances culturelles étaient souvent tournées en ridicule. Il leur était interdit d'employer des mots indigènes, ce qui exposait souvent à un châtement physique, afin de contraindre un enfant indien entêté à apprendre à bien parler anglais. Tout contact avec les parents et le reste de la famille était souvent découragé, voire prohibé. Dans les pires exemples, pour décourager les fuites, on disait aux enfants

que leurs parents étaient morts, qu'ils n'avaient pas de foyer où retourner ou, à l'inverse, on disait aux familles que leurs enfants étaient morts pour décourager la visite des parents. Par un cruel retour des choses, ces mensonges se sont parfois avérés prophétiques : il y eut des cas où les enfants se sont enfuis en plein hiver, vêtus seulement de leur chemise de nuit, espérant trouver le chemin de leur maison. On suppose aujourd'hui qu'ils sont morts de froid, car leurs parents n'ont jamais pu les retrouver.

A une époque plus ancienne, de tels actes étaient justifiés comme conformes à « l'intérêt bien compris » de l'enfant indien/aborigène, dans le but d'améliorer ses chances dans le monde moderne. L'objectif était de l'assimiler. La valeur inhérente aux cultures et savoirs autochtones n'était pas reconnue.

Dans des zones isolées, certains internats ont attiré des enseignants et un personnel empressés à abuser des enfants. La preuve a été faite qu'ils furent très souvent victimes de violences physiques et sexuelles. En Amérique du Nord, à mesure que ces violences ont été révélées, l'identité des victimes a été établie et on s'est parfois efforcé d'offrir des remèdes et de punir les coupables.

L'Organisation des Nations Unies s'attaque au problème de la discrimination contre les populations autochtones

L'Organisation des Nations Unies a pour la première fois fixé son attention sur les problèmes des peuples autochtones dans le contexte de son action contre le racisme et la discrimination. En 1970, la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (organe subsidiaire de la Commission des droits de l'homme) a chargé un rapporteur spécial, Martinez Cobo (Equateur), de conduire une étude sur « le problème de la discrimination contre les populations autochtones ». Cette étude monumentale, achevée seulement en 1984, a fourni des données très précises sur la discrimination contemporaine contre les peuples autochtones et sur leur situation précaire. Le rapport a dressé l'inventaire de l'extrême diversité des lois en vigueur qui visent à protéger les peuples autochtones : certaines de celles-ci étaient discriminatoires en leur essence, et la communauté dominante en méconnaissait d'autres de manière habituelle. Le rapport a conclu que la discrimination permanente contre les peuples autochtones menaçait leur existence même.

Le rapport a établi que certains gouvernements niaient qu'il existât des peuples autochtones sur le territoire national. D'autres niaient l'existence de toute espèce de discrimination, ce qui contredisait la réalité constatée. Le rapport a décrit des cas où le pouvoir central, faisant rapport sur la situation des peuples autochtones, trahissait sans le vouloir un mode de pensée brutalement discriminatoire. Par exemple, dans les Amériques, un représentant gouvernemental a répondu à M. Cobo, qui lui demandait des informations sur les « mesures de protection », en affirmant : « Dans notre législation, les Indiens ne figurent même pas au nombre des incapables. » Un autre a répondu : « Leur naissance n'est pas enregistrée à l'état civil, ce qui veut dire qu'ils n'ont pas de personnalité civile légale. Ce sont des êtres sans obligation politique, sociale ni économique. Ils ne votent pas.

Ils ne paient pas d'impôts. » Une décision judiciaire a conclu qu'un Indien ne pouvait être trouvé coupable d'homicide en raison d'une « insurmontable ignorance », déclarant ce qui suit : « Bien que dans notre pays ils appartiennent à la catégorie des citoyens pourvus de

droits et de devoirs..., les Indiens ne saisissent pas le texte de la loi. Ils ne la comprennent pas. »

La création du Groupe de travail sur les populations autochtones, en 1982, a été un résultat direct de l'étude Cobo. Composé de cinq experts indépendants, le Groupe de travail se réunit chaque année à Genève et, jusqu'à présent, a été l'unique instance du système des Nations Unies où les populations autochtones pouvaient présenter leurs points de vue. La Décennie internationale des populations autochtones (1995-2004) a aidé à centrer les efforts du système des Nations Unies sur deux objectifs primordiaux : créer un forum permanent des problèmes relatifs aux peuples autochtones et rédiger une déclaration sur les droits des peuples autochtones. Le projet de déclaration est encore soumis à l'examen de la Commission des droits de l'homme. Le Conseil économique et social (ECOSOC), organe dont relève la Commission des droits de l'homme, a récemment pris des mesures pour instituer le Forum permanent des problèmes relatifs aux peuples autochtones, qui se composera de huit experts gouvernementaux et de huit représentants des peuples autochtones. Ces représentants seront pour la première fois autorisés à s'adresser directement à un organe officiel créé par la Charte des Nations Unies, le Conseil économique et social.

En raison des préoccupations croissantes relatives à l'environnement, des activités conduites par le Groupe de travail et par d'autres organes des Nations Unies et la campagne de plaidoyer menée par des groupes autochtones et par des organisations non gouvernementales, les peuples autochtones du monde entier reçoivent de leurs gouvernements respectifs une attention accrue. Des pays comme le Canada, l'Australie et les Etats-Unis se sont appliqués à régler les revendications territoriales de groupes autochtones et à rechercher une réconciliation malgré les torts infligés dans le passé, y compris au nom de l'assimilation. En Scandinavie, les Saami indigènes ont institué un forum parlementaire qui chevauche leurs frontières nationales respectives. En Afrique, les groupes autochtones commencent seulement à se mobiliser. Dans d'autres régions, des groupes autochtones ont pris des positions très accusées sans égard à leurs gouvernements respectifs. Et, ce qui représente un commencement absolu, un accord de paix négocié avec l'assistance de l'ONU dans la guerre civile du Guatemala a donné aux peuples autochtones un rôle spécifique. Mais bien des questions ne sont pas encore réglées.

Rétribution : revendications territoriales, entre autres choses

Les groupes indigènes ont beaucoup progressé sur le plan des revendications territoriales, surtout dans les Amériques et en Australie. Il importe notamment de signaler la naissance de Nunavut, le plus récent et le plus vaste territoire du Canada. Créé le 1er avril 1999 pour servir de foyer national aux Inuit, qui représentent 85 % de sa population, il a été le point d'aboutissement d'un processus engagé au début des années 70, quand le Canada a décidé de négocier des règlements avec les groupes autochtones qui présentaient des revendications territoriales. La création de Nunavut représente un nouvel échelon d'autodétermination des autochtones au Canada.

En réponse aux rapports selon lesquels des violences auraient été fréquemment commises dans le système des internats, la Commission législative du Canada a publié en 1996 un rapport intitulé « Restaurer la dignité : réagir aux violences commises contre des enfants dans des institutions canadiennes ». Au cours de ses recherches, la Commission a constaté

qu'il s'imposait de prendre en considération non seulement les violences physiques et sexuelles, mais aussi le préjudice affectif, racial et culturel. A la suite de ce rapport, le Gouvernement canadien a annoncé le lancement d'un nouveau programme « Rassembler ses forces : plan d'action aborigène ». Ce programme appelait à un partenariat renouvelé avec le peuple aborigène sur la base d'une reconnaissance des erreurs et injustices du passé, des progrès de la réconciliation, de la guérison et du renouveau et de la mise en place d'un plan commun pour l'avenir. Le gouvernement a aussi offert une déclaration de réconciliation, dans laquelle il déclare : « A ceux d'entre vous qui ont souffert cette tragédie des internats, nous exprimons notre profond regret. »

Par malheur, il est devenu évident que la solution de problèmes dont la charge affective est telle exigera beaucoup de temps et de détermination. Avec plus de 6 000 plaintes dont les auteurs demandent une indemnité pour violences physiques et sexuelles, les églises, qui dirigeaient les écoles pour le compte du Gouvernement canadien et qui sont codéfenderesses dans les procès, font savoir qu'elles seront presque certainement acculées à la faillite. Et un certain nombre des victimes de ces violences se sont suicidées. En Amérique du Nord également, les Etats-Unis sont en train de régler de nombreuses revendications territoriales. Des nations indiennes ont réussi à acquérir une certaine souveraineté. Quelques-unes ont ouvert des casinos dont le chiffre d'affaires porte sur des milliards de dollars et qui fournissent les emplois nécessaires à des zones en dépression, et pas seulement aux résidents de la réserve.

Dans un cas particulièrement difficile, le gouvernement fédéral a poursuivi en justice l'Etat de New York pour avoir acquis et vendu illégalement des terres appartenant à la nation Oneida; terres aujourd'hui occupées par des milliers d'Américains propriétaires de leur domicile et que cette situation bouleverse. Tandis que la nation Oneida a affirmé avec insistance depuis le début qu'elle n'a aucune intention de s'emparer d'un terrain quelconque ni d'expulser qui que ce soit, l'émotion est très forte. Certaines personnes ont été menacées de mort.

Les Cayugas, les Senecas, les Mohawks et les Onondagas — qui sont tous des Haudenosaunee, ou membres de la Confédération des Iroquois, ainsi que la nation Oneida — ont tous des revendications territoriales dans l'Etat de New York. Comme la population de l'Etat de New York est beaucoup plus dense que dans bien d'autres secteurs du « pays indien », ces demandes pourraient s'avérer difficiles à résoudre à la satisfaction de tous.

La réserve Pine Ridge, dans le Dakota du Sud, est le comté le plus pauvre des Etats-Unis. C'est aussi dans les Etats du Middle West que les Américains indigènes suscitent le racisme le plus visible. L'accusation a été souvent lancée qu'il y a deux justices, l'une pour les indigènes et l'autre pour les « Blancs ». Les indigènes disent que les délits dont ils sont victimes — y compris ceux où il y a homicide — ne font l'objet que d'une enquête superficielle, tandis que les délits commis contre les « Blancs », et que l'on impute à des indigènes, sont poursuivis avec férocité. Et, tous les jours, un racisme qu'on croyait ne plus exister que dans le souvenir s'exprime encore — mais ce sont les indigènes qui en font les frais. Il n'y a sans doute plus de ségrégation sur les comptoirs de cafés du Sud, mais les indigènes disent qu'ils ne sont pas surpris quand on refuse de les servir dans un café. Cependant, ces expériences des indigènes qui vivent dans le pays indien sont ignorées de la grande majorité des citoyens américains. Ce qui conduit à poser

une autre question : le racisme contre les indigènes a-t-il moins de chance d'appeler l'attention des médias de grande diffusion?

La Conférence mondiale contre le racisme

Les problèmes qu'affrontent les populations autochtones occuperont la première place à l'ordre du jour de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui doit se tenir du 31 août au 7 septembre à Durban (Afrique du Sud). A cette réunion, la communauté internationale devrait élargir ses perspectives à l'immense variété des formes contemporaines de racisme et de discrimination. Le titre de la conférence dit clairement que la lutte contre le racisme n'est pas seulement une affaire de couleur.